

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL671

présenté par
M. Dussort, rapporteur

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 72, après le mot : « transfert », insérer les mots :
« de compétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.